

gouvernement récompense le Pacifique-Canadien d'abandonner son service ferroviaire en lui accordant plus de parcours aériens, j'estime que le gouvernement serait alors coupable d'abandonner le peuple canadien.

• (8.40 p.m.)

Ce n'est pas un secret. Je suppose qu'il conviendrait de dire que c'est un secret de polichinelle que le Pacifique-Canadien lorgne une autre ligne aérienne transcontinentale au Canada. Il reluquait certaines des lignes récemment inaugurées aux termes de la nouvelle entente bilatérale, comme la ligne entre Vancouver et San Francisco et la ligne entre Toronto et Los Angeles. Mais j'ai ceci à dire, monsieur le président: si, par suite de toutes ces négociations et importunités de la part du Pacifique-Canadien, le gouvernement permet à cette société de ne pas assurer de services-voyageurs et en retour la récompense de son attitude en lui accordant une autre ligne aérienne transcontinentale, soit celle de San Francisco, soit celle de Los Angeles, ce serait une honte pour le gouvernement de notre pays. Ces lignes ne doivent pas être accordées au Pacifique-Canadien. Ce serait trahir les meilleures intérêts du peuple canadien. J'exhorte le gouvernement à dire clairement quelle est sa position sur toute cette question du Pacifique-Canadien.

A l'instar des préopinants, collègues ou amis des autres partis, j'aimerais dire quelques mots du réquisitoire contre le Pacifique-Canadien, qui n'a pas su assurer les services voulus; mais on s'est déjà chargé de le faire. Ce qui importe maintenant, c'est la ligne de conduite future du gouvernement et j'exhorte le ministre des Transports à exposer de façon précise, au cours du débat actuel, l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'organisation d'ensemble du Pacifique-Canadien: chemins de fer, exploitation d'hôtels, placements, exploitations minières et autres, et services aériens, grâce auxquels la compagnie cherche à réaliser des bénéfices considérables. J'imagine que la même situation va se reproduire si l'on accorde au Pacifique-Canadien des droits concernant les services aériens. Si, un jour, un nouveau moyen de transport est inventé, le Pacifique-Canadien cherchera également à se débarrasser de ses services aériens.

Le transport public est, de soi, presque un monopole et devrait être exploité non pas pour enrichir une société privée mais pour bénéficier à l'ensemble de la population du Canada.

En lisant, l'été dernier, le communiqué annonçant que M. Stephen Wheatcroft avait été désigné par le ministre des Transports

pour effectuer une certaine enquête, j'étais inquiet. J'ai demandé à plusieurs reprises si M. Wheatcroft avait présenté son rapport et j'en ai déduit qu'il ne l'avait pas encore fait. Mais, ce qui m'a inquiété, c'est la partie du communiqué énonçant le mandat de M. Wheatcroft. Apparemment, on lui a demandé littéralement de voir s'il ne serait pas possible d'accroître la concurrence sur les principales lignes aériennes partout au Canada, sans nuire à la situation d'Air Canada. A mon avis, c'est comme aller voir un avocat avant de commettre un délit pour savoir s'il pourra vous éviter une condamnation si vous le commettez.

Le gouvernement devrait sûrement savoir en quoi consiste pour le Canada une bonne politique aérienne. En fait, il n'a pas démontré qu'il possède une politique. Certes, il devrait avoir une opinion arrêtée là-dessus et ne devrait pas instituer une enquête comme celle qu'effectue M. Wheatcroft.

De deux choses l'une. Ou bien le gouvernement n'a pas de politique du tout, ou bien il approuve tout simplement ce que fait le Pacifique-Canadien et lui confie toute entreprise que cette société veut bien exploiter. Au cours des années, cette société a exploité les Canadiens. Elle a fait des millions grâce à ses services, sans se soucier de la population canadienne. Non seulement se moque-t-elle en général des besoins des autres, mais son attitude à l'égard de ses employés constitue un chapitre déplorable de l'histoire du Canada.

J'ai dit qu'une des premières questions que j'ai soulevées lors de mon arrivée à la Chambre, il y a presque 24 ans, se rapportait à la façon dont le Pacifique-Canadien traitait ses employés qui ont participé à la grève de 1919 au sujet de leurs droits de pension. Je suis heureux de dire qu'après avoir soulevé cette question à maintes reprises pendant un nombre d'années et après en avoir appelé directement au premier ministre d'alors, M. Mackenzie King, j'ai réussi, en 1948, à persuader le gouvernement de faire adopter une loi interdisant de modifier le droit à la pension par suite d'une perte de temps causée par une grève ou un atelier fermé. Mais, monsieur le président, le Pacifique-Canadien, qui a trouvé le moyen d'exploiter ses employés dans le passé, continue à faire de même. Aujourd'hui, par exemple, le Pacifique-Canadien se dispute avec ses employés au sujet de chaque petit détail du Code canadien du travail (Normes). Le Parlement a adopté cette loi pour le bien des travailleurs de ce pays. Nous l'avons étudiée longuement. Voici